



No de résolution
ou annotation

2022-12-355

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 21 décembre 2022 à 20 h 00 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Perception des arrrages de taxes / Mandat au procureur
 - H.2 Cour municipale / Mandat à Me Paul Yanakis
 - H.3 CTRB-TV / Offre de publicité – Année 2023
 - H.4 Programme Emplois d'été Canada 2023 / Présentation d'une demande d'aide financière
 - H.5 Société de récréotourisme Pôle Berthier / Nomination de représentants
 - H.6 Collecte et transport des contenants, des emballages et des imprimés
 - H.7 Programme Accès-Loisirs
 - H.8 Culture Lanaudière / Demande d'appui en vue de la réalisation du projet « Lanaudière, art actuel »
 - H.9 Centre régional de services aux bibliothèques publiques / Nomination de représentants – 2023
 - H.10 Hôtel de ville – Travaux de rénovation de la salle du conseil / Octroi de contrats
 - H.11 Journées de la Persévérance scolaire 2023
 - H.12 Aréna Joannie Rochette / Projet de mandat de la mise aux normes et de l'exploitation
 - H.13 Regroupement des coureurs motorisés du Québec / Événement – Randonnée de motoneiges antiques de Berthier
 - H.14 Musée Gilles-Villeneuve / Commandite – Année 2023
- K) Avis de motion
 - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Règlement 971 sur le droit de préemption
 - K.2 Dépôt de projet de règlement
Règlement 970 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades
- L) Adoption de règlement
 - L.1 Adoption du règlement 805-32
Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023 dans la Ville de Berthierville
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2022-12-356

H.1 PERCEPTION DES ARRÉRAGES DE TAXES / MANDAT AU PROCUREUR

CONSIDÉRANT que les registres de la Ville indiquent des arrérages de taxes antérieures à l'année 2021;

CONSIDÉRANT la prescription de trois (3) ans pour les arrérages de taxes municipales régies par la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis afin d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de récupérer les arrérages de taxes, tels que détaillés à la liste préparée par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-357

H.2 COUR MUNICIPALE / MANDAT À ME PAUL YANAKIS

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 13 décembre 2022, présentée par Me Paul Yanakis, afin de renouveler le mandat dans les causes de matières pénales et celles relatives au Code de la sécurité routière qui seront entendues devant la Cour municipale de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis pour représenter la Ville de Berthierville dans les causes de matières pénales et celles relatives au Code de la sécurité routière qui seront entendues devant la Cour municipale de D'Autray pour la prochaine année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, au montant forfaitaire annuel de 4 800 \$ plus les taxes applicables, et ce tel que détaillé à son offre de services datée du 13 décembre 2022.

De réserver le droit de la Ville de Berthierville de mandater, pour certains dossiers, un autre procureur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-358

H.3 CTRB-TV / OFFRE DE PUBLICITÉ – ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire informer ses citoyens au moyen de divers médias d'information;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 28 novembre 2022 déposée par la Corporation de télédiffusion régionale de Berthier inc. (CTRB) pour la captation des séances du conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à CTRB le mandat de captation des séances du conseil pour l'année 2023 au coût de 150 \$ plus les taxes applicables par séance, tel que détaillé à l'offre de service datée du 28 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-359

H.4 PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023 / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada peut accorder une aide financière aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à développer leurs compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir la transition sur le marché du travail ;

CONSIDÉRANT le personnel étudiant embauché par la Ville de Berthierville pour les activités du camp de jour et de la piscine municipale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 pour l'embauche du personnel étudiant pour les activités du camp de jour et de la piscine municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-360

H.5 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT que la Société de récréotourisme Pôle Berthier a pour mission de favoriser et de soutenir le développement récréotouristique par la mise sur pied et par la réalisation de projets récréotouristiques dans le Pôle Berthier de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le Pôle Berthier regroupe les municipalités de Berthierville, La Visitation-de-L'Île-Dupas, Saint-Barthélemy, Saint-Cuthbert, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Ignace-de-Loyola;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont invitées à soumettre trois (3) représentants à titre de membres pour l'année 2023 dont l'un est nommé à titre de représentant au sein du conseil d'administration et un autre à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De nommer Amélie Lebrun, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie pour agir à titre de représentants de la Ville de Berthierville à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

De mandater Pierre Lahaie à titre de représentant au sein du conseil d'administration de la Société et Amélie Lebrun à titre de substitut pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-361

H.6 COLLECTE ET TRANSPORT DES CONTENANTS, DES EMBALLAGES ET DES IMPRIMÉS

CONSIDÉRANT le contrat intervenu avec la compagnie EBI Environnement inc., en vertu de la résolution 2019-10-277, pour la fourniture de services relative à la collecte et au transport des contenants, des emballages et des imprimés pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT la possibilité de bénéficier de deux (2) années supplémentaires au même coût, soit pour les années 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De confirmer la prolongation de deux (2) années supplémentaires, à compter du 1^{er} janvier 2023, du contrat octroyé à la compagnie EBI Environnement inc. pour la fourniture de services relative à la collecte et au transport des contenants, des emballages et des imprimés, et ce au montant annuel de 173 246,85 \$ plus les taxes applicables représentant un prix unitaire à la porte de 17,20 \$ quant à la collecte et de 4,85 \$ quant au transport, aux conditions stipulées au devis numéro MRC-2019-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-362

H.7 PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Programme Accès-Loisirs est initié par l'organisme Accès-Loisirs Québec dont la mission est de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu, et ce en concertation avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un Programme Accès-Loisirs Berthierville répond à une demande émanant des organismes du milieu, à savoir le soutien pour les familles en situation de faible revenu;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé que des représentants des différents partenaires forment un comité de suivi;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes au Programme Accès-Loisirs sont admissibles à bénéficier gratuitement de la Centrale d'équipements, selon les disponibilités du matériel;

CONSIDÉRANT que l'adhésion audit Programme est gratuite;

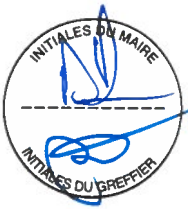
CONSIDÉRANT l'obligation d'utiliser l'appellation « Programme Accès-Loisirs » suivi du nom de la ville concernée comme désignation officielle dans toutes les communications ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Berthierville au Programme Accès-Loisirs pour l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

De mandater la direction des loisirs à siéger au comité de suivi du « Programme Accès-Loisirs Berthierville ».

De faire la promotion du « Programme Accès-Loisirs Berthierville » dans ses outils communicationnels déjà en place.

De participer au « Programme Accès-Loisirs Berthierville » à titre de fournisseurs d'activités de loisirs, conformément au fonctionnement identifié par l'organisme « Accès-Loisirs Québec ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-363

H.8 CULTURE LANAUDIÈRE / DEMANDE D'APPUI EN VUE DE LA RÉALISATION DU PROJET « LANAUDIÈRE, ART ACTUEL »

CONSIDÉRANT que la politique d'intégration des arts à l'architecture (1%) est peu appliquée dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT que les artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture lors de l'application de cette politique;

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul lieu accrédité par le ministère de la Culture en art visuel dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et que celui-ci appuie le projet « Lanaudière, art actuel »;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020;

CONSIDÉRANT qu'une série de consultations publiques a été menée où se sont réunis 40 artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art;

CONSIDÉRANT que Culture Lanaudière prend en considération la mise en œuvre d'expositions sur l'ensemble du territoire Lanaudois même si le lieu physique du projet était à Joliette;

CONSIDÉRANT le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du projet sur les artistes lanaudois, la diffusion culturelle et la présence d'art public pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que Culture Lanaudière amorce les démarches afin de consolider le financement du projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De soutenir le projet « Lanaudière, art actuel » proposé par Culture Lanaudière afin de promouvoir, d'appliquer et de faire rayonner les œuvres artistiques lanaudoises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-364

H.9 CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, pour l'année 2023, deux représentants officiels qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Amélie Lebrun comme représentante et Sylvie Francis comme responsable de la bibliothèque pour représenter la Ville de Berthierville au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-365

H.10 HÔTEL DE VILLE -TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL / OCTROI DE CONTRATS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux à l'hôtel de ville pour moderniser la salle de conférence et la salle du conseil ainsi que d'ajouter deux bureaux supplémentaires pour répondre aux besoins du personnel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville bénéficie d'un montant de 167 277 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement réalisé par la firme Chrysalide Design pour la rénovation de la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'octroyer les contrats essentiels à la réalisation des travaux d'aménagement de la salle du conseil prévus aux plans déposés par la firme Chrysalide Design, à savoir :

- **Les Gestions Techniques M.D. inc** : Travaux de menuiserie, peinture et travaux connexes au coût de 13 640 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 11 décembre 2022.
- **Chrysalide Design** : Fourniture et installation du revêtement du plancher et fourniture de luminaires au coût de 17 358,10 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 21 novembre 2022.
- **Gérard Brunelle Électrique Itée** : Fourniture de pièces et service technique – électricien au coût de 1 559,56 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 12 décembre 2022.
- **Pic-Bois Design** : Fabrication et installation du logo de la Ville en placage de chêne au coût de 2 115,00 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 15 décembre 2022.

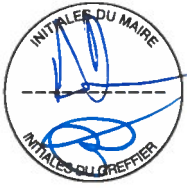
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-366

H.11 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023

CONSIDÉRANT que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT qu'après sept (7) ans, le taux de diplomation et de qualification des élèves au secondaire a augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et qu'il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville de Berthierville.

De participer aux Journées de la persévérance scolaire 2023 afin que la Ville de Berthierville soit reconnue comme un « plus » pour la réussite de ses citoyens en formation en réalisant les activités suivantes :

- Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 13 au 17 février 2023, en portant le ruban de la persévérance scolaire et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
- Offrir des activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- Faire la promotion des Journées de la persévérance scolaire sur les différents médias de la Ville;
- Diffuser des messages félicitant les nouveaux diplômés de Berthierville;
- Collaborer avec les écoles du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-367

H.12 ARÉNA JOANNIE ROCHETTE / PROJET DE MANDAT DE LA MISE AUX NORMES ET DE L'EXPLOITATION

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Berthierville envers ses citoyens d'assurer l'accessibilité des équipements sportifs de la municipalité, comme l'aréna Joannie Rochette situé dans le Centre Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les citoyens et les autorités de la Ville de Berthierville pour une mise aux normes nécessaire de l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de personnes expérimentées et dévouées est intéressé à réaliser le projet de la Municipalité, en formant un organisme à but non lucratif, dans le respect et le cadre des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT qu'une présentation a été faite à ce Conseil dans le cadre d'un projet de mandat de mise aux normes et d'exploitation de l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT que, suivant une évaluation faite par les autorités municipales, la réalisation du projet de mise aux normes et d'exploitation envisagé par l'OBNL à former, représente la manière la plus efficace et économique de concrétiser ledit projet pour les citoyens et la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

CONSIDÉRANT que pour l'exploitation de l'aréna, une fois mis aux normes, la Ville de Berthierville exigera notamment de l'OBNL, qu'il autorise dans son règlement de fonctionnement jusqu'à deux personnes qui représenteront la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'OBNL à former;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes, comme si récité au long;

Que ce Conseil autorise et appuie le projet de mise aux normes et d'exploitation présenté, évalué à environ 10 000 000 \$, par le biais de la création d'un organisme à but non lucratif OBNL (Centre sportif Berthierville), en exigeant que toutes les démarches et actions prises en conséquence des présentes soient respectueuses des lois et des règlements applicables;

Que ce Conseil instruisse les autorités administratives de la Municipalité de collaborer rapidement avec le groupe de personnes aux prochaines étapes du projet, en l'occurrence lors de la formation de l'OBNL et la présentation d'une entente relative aux divers éléments à convenir avec l'OBNL à former, ledit projet d'entente devant être soumis au Conseil dans les meilleurs délais possibles;

Que le projet d'entente pourra comprendre notamment un cautionnement en faveur de l'OBNL aux fins de l'obtention d'un prêt en vue de la réalisation du projet et l'exigence de tarifs de location privilégiés pour les citoyens et les enfants de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-368

H.13 **REGROUPEMENT DES COUREURS MOTORISÉS DU QUÉBEC / ÉVÉNEMENT – RANDONNÉE DE MOTONEIGES ANTIQUES DE BERTHIER**

CONSIDÉRANT que le Regroupement des coureurs motorisés du Québec organise un événement le 18 février 2023 sous le thème « Randonnée de motoneiges antiques de Berthier » ;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite tenir l'événement au centre-ville sur la rue D'Iberville, entre les rues De Vaudreuil et De Frontenac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture de la rue D'Iberville, entre les rues De Vaudreuil et De Frontenac pour la journée du samedi 18 février 2023, entre 7 heures et 16 heures, aux fins de la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-369

H.14 **MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier déposée en novembre 2022 par le Comité Berthier-Villeneuve inc. pour leur saison d'activités 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 4 000 \$ au Comité Berthier-Villeneuve inc. à titre de commandite pour les activités du musée Gilles-Villeneuve de la saison 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

K) AVIS DE MOTION

2022-12-370

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Règlement 971 sur le droit de préemption

Le conseiller Sylvain Destrempe donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement sur le droit de préemption.

Monsieur Destrempe dépose le projet de règlement numéro 971 intitulé « Règlement sur le droit de préemption ».

2022-12-371

K.2 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT Règlement 970 sur le programme de subvention pour la rénovation de façades

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 970 intitulé « Règlement sur le programme de subvention pour la rénovation de façades ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2022-12-372

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 805-32 Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023 dans la Ville de Berthierville

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le projet de règlement no 805-32 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023 a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 décembre 2022;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville adopte le Règlement numéro 805-32 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.



No de résolution
ou annotation

2022-12-373

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 décembre 2022

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

DE lever la séance extraordinaire à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent
procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément
à l'article 53 L.C.V.*

Dominic Perreault
Maire